



Création d'une mini-entreprise au collège

publié le 12/01/2018 - mis à jour le 13/01/2018

en lien avec l'association « entreprendre pour apprendre »

Onze élèves issus de diverses classes de troisième se lancent cette année dans une aventure inédite : créer une mini-entreprise au sein du collège Fromentin.

Depuis mi-octobre, les collégiens volontaires se réunissent **deux heures par semaine** afin de s'initier au monde des métiers de l'entreprise, accompagnés par une bénévole de l'association [EPA](#) et deux enseignants du collège (Mme Camus et M Cordier).

Après avoir pris connaissance des étapes nécessaires à la réalisation de leur projet, les jeunes poursuivent leur formation, en mettant à l'épreuve leur créativité, afin d'élaborer un produit commercialisable, mais testent aussi leurs compétences en matière d'organisation, de travail en équipe et de prise d'initiatives pour permettre à leur idée de se concrétiser.

Alors qu'un prototype devrait bientôt voir le jour, le nom de l'entreprise exprime déjà les valeurs défendues par les mini-entrepreneurs : « **FReeleven** » : un produit local (FR), réalisé dans une logique coopérative (« eleven »), par des collégiens (élève).

Bien que le succès du projet demeure une motivation, l'expérience reste enrichissante en soi, car elle permet à chacun de développer son autonomie et ses savoir-faire.

Vous pouvez soutenir les mini-entrepreneurs en devenant actionnaire de l'entreprise FReeleven.

Pour cela vous pouvez soit contacter directement les membres de FReeleven soit envoyer un courriel à l'adresse suivante : freeleven@laposte.net

Vous pourrez alors acheter une ou plusieurs avances remboursables d'un montant de 4€.

Le capital ainsi constitué permettra à FReeleven de démarrer son activité économique.

Portfolio



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.